



CONTRIBUTION DE LA MAIRIE D'ANTHY-SUR-LEMAN A LA CONCERTATION PUBLIQUE DU PROJET AUTOROUTIER DE LA LIAISON CONCEDEE MACHILLY THONON

Suite à la réunion publique de concertation sur le projet autoroutier de liaison Machilly Thonon en date du 10 mars 2016, la commune d'Anthy-sur-Léman impactée dans sa ressource en eau potable, demande la prise en compte des points suivants :

- Du rapport d'étude Burgéap de l'aquifère des Bois d'Anthy en date du 17 mars 2014 et notamment de ses conclusions pages 60 paragraphe 4.3.1.
- De la DUP protégeant les captages d'eau des Bois d'Anthy
- Des nouvelles études engagées et en cours notamment des conclusions de l'avis de M Gérard Nicoud (reçu le 16 décembre 2015), hydrogéologue agréé demandant 5 forages carottés complémentaires.
- De la possibilité d'adapter le profil en long de l'ouvrage aux résultats des dernières études
- De poursuivre le dialogue et les échanges d'informations établis entre la commune et la DREAL lors de la concertation pour la préservation des captages

D'autre part la commune d'Anthy-sur-Léman prend bonne note de la validation par M Le Préfet et M le président du Conseil Départemental de la demande d'inscription au cahier des charges, d'un suivi hydrogéologique (avant, pendant et après travaux) financé par le constructeur, sous la maîtrise d'œuvre de la commune d'Anthy.

Elle rappelle également que M Le Préfet s'engage à ce que le projet autoroutier ne se fasse pas au détriment de la ressource en eau potable de la commune.

Le Maire,
Jean-Louis BAUR

